

réussi à obtenir une offre, même pour le service de l'ouest, malgré nos annonces dans les journaux de commerce de Londres et d'ailleurs, où l'on pourrait penser que les intéressés seraient au moins au courant des soumissions demandées, je ne crois pas que nous puissions adopter le projet suggéré. Nous avons adopté le projet actuel parce que nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'établir le service prévu par le traité. Je crois que j'ai disposé de l'autre question de mon honorable ami, et il n'y a pas, que je sache autre chose que j'ai pu omettre.

L'hon. M. MALCOLM: Je désire faire une observation. L'honorable député de Pictou (M. Cantley) a dit que cela va créer une concurrence de l'Etat contre le capital particulier, et il croit que cela est injuste. L'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett) a déjà fait remarquer que les compagnies d'intérêt privé peuvent acheter leurs navires aux plus bas prix, tandis que, comme entreprise publique, nous perdons ce privilège. Le marché le plus bas se trouve dans l'Europe continentale, et si nous ne profitons pas de notre privilège d'acheter là parce qu'il est d'intérêt public de construire ces navires au Canada, même à un prix plus élevé, il est certain que les compagnies d'intérêt privé ont au moins l'avantage de rechercher les plus bas prix sur les marchés du monde entier.

Je désire faire encore une remarque sur ce qu'a dit le ministre des Chemins de fer (M. Dunning). A la demande de personnes intéressées dans ce service et qui désiraient vivement que quelque chose fût fait, l'affaire a été retardée et une autre demande de soumission a été faite, mais aucune compagnie privée ne fit d'offre pour entreprendre le service des îles de l'ouest. Nous avons bien reçu de la part d'une compagnie une proposition préliminaire pour une subvention d'environ \$750,000 pour les deux services, mais cette compagnie n'a pas pu financer son projet et elle a retiré son offre à la deuxième soumission. Nous avons raison de croire que la soumission proposée serait maintenue, mais elle a été retirée parce que ce groupe a été incapable de conclure les arrangements financiers nécessaires. Je puis assurer l'honorable député de Pictou qu'il ne s'agissait pas pour le Gouvernement d'un choix à faire entre une compagnie privée et un service du Gouvernement, mais plutôt de la nécessité d'exécuter les termes du traité. On a exprimé beaucoup de mécontentement dans les Antilles anglaises quant au manque de service, pas depuis la dernière conférence, mais parce que le Gouvernement n'avait pas exécuté les arrangements qu'il avait faits à la conférence de 1920, et tous les membres de cette Chambre le savent, je crois.

[L'hon. M. Dunning.]

L'hon. M. BENNETT: Le ministre a parlé de construire des navires au Canada. Dois-je comprendre que c'est la politique adoptée définitivement par le Gouvernement?

L'hon. M. MALCOLM: Nous avons l'intention de demander des soumissions pour les cinq navires à tous les chantiers canadiens et à tous les chantiers britanniques, parce qu comme l'a fait remarquer l'autre soir, au cours du débat, l'honorable député d'Halifax (M. Black), il est fort possible de construire plus économiquement deux navires du même genre dans un seul chantier que de construire les deux navires dans des chantiers séparés, et le Gouvernement devra prendre connaissance de toutes les conditions se rapportant aux soumissions avant de prendre une décision finale.

M. HEAPS: Je désire savoir du ministre si la Gouvernement a l'intention de demander des soumissions en Grande-Bretagne pour tous les navires qui doivent être construits?

L'hon. M. MALCOLM: Oui.

M. HEAPS: En supposant qu'il y ait une grande différence entre le prix en Grande-Bretagne et celui au Canada, le Gouvernement accordera-t-il le contrat pour les cinq navires à la même place?

L'hon. M. MALCOLM: Mon honorable ami était-il ici l'autre soir?

M. HEAPS: Oui. J'ai compris que c'était alors l'intention de faire construire trois des navires au Canada. C'est pour cela que je crois qu'il n'est pas juste de demander des soumissions pour tous les navires en Grande-Bretagne.

L'hon. M. DUNNING: J'ai indiqué cette proportion de trois et de deux, l'autre soir, comme étant la base des calculs financiers que j'avais à donner à la Chambre. Il fallait tabler nos calculs sur une base quelconque; il va sans dire que nous nous sommes demandé si la construction allait se faire toute en Grande-Bretagne, ou toute au Canada, ou bien si nous allions la partager. En tenant compte de tous les aspects de la situation dont nous nous rendions compte à ce moment-là, nous avons jugé que le plus sûr serait de présenter à la Chambre comme base du calcul la proportion de trois et deux. Cela ne signifie pas que nous ne ferons pas un appel de soumissions pour la construction de tous les navires à la fois au Canada et en Grande-Bretagne. Comme je l'ai fait remarquer plus tôt dans la soirée, il incombera ensuite à l'administration de cette organisation, et en définitive au Gouvernement de déterminer quelle proportion de l'entreprise sera confiée à chaque pays en tenant compte de tous les aspects importants de la